



Accidents électriques 2012

Les règles reconnues sont trop peu respectées !

Le nombre des accidents électriques élucidés par l'ESTI a malheureusement fortement augmenté en 2012. La statistique montre que de plus en plus d'électriciens se sont blessés dans des installations de production et de distribution à basse tension. Aucun accident mortel n'a été enregistré dans l'environnement professionnel. Mais par contre, 4 accidents mortels ont été à nouveau enregistrés dans le domaine privé.

On remarque que le nombre des comportements et conditions contraires à la sécurité augmente depuis des années plus que le nombre absolu des accidents électriques (figure 1). Les règles reconnues de la technique servent en fait à prévenir des accidents mettant en cause des personnes et des biens. Mais l'application des nombreuses normes est de plus en plus difficile, même pour les professionnels. Il est pourtant indispensable de les appliquer pour assurer la sécurité lors de travaux d'électricité. La Suva a élaboré, en collaboration avec la branche, les 5 + 5 règles vitales pour mettre à la disposition des supérieurs hiérarchiques et des collaborateurs un moyen simple de sécurité pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques.

Un regard sur les statistiques

L'année dernière, le nombre d'accidents électriques a fortement augmenté – avec 141 cas, il atteint le deuxième plus haut niveau depuis 10 ans (figure 2). On remarque également une augmentation prononcée des accidents d'électriciens dans des installations de production et de distribution à basse tension. Ce sont particulièrement les accidents électriques entraînant une incapacité de travail de moins de 3 jours (accidents anodins), par rapport à ceux entraînant une incapacité de plus de 3 jours (blessures graves) ou les accidents mortels, qui ont augmenté. Heureusement, dans l'environnement professionnel, aucun accident mortel n'a été déploré. Par contre malheureusement, 4 accidents mortels ont été enregistrés dans le domaine privé.

Causes

Comme toujours, le danger représenté par l'électricité est sous-estimé. Des affirmations telles que « Chez nous il n'est encore jamais rien arrivé » ou « Nous

avons toujours travaillé comme ça » ne protègent absolument pas contre les effets du courant électrique. Une protection éprouvée n'est possible que par l'élimination de tous les points critiques. Souvent on travaille sous tension sans prendre les mesures de protection nécessaires par

commodité ou pour des raisons économiques. Une application conséquente des 5 règles de sécurité pour les travaux hors tension aurait permis d'éviter presque la moitié des accidents (figure 3).

En outre, on constate encore et toujours que les règles reconnues de la technique et les ordonnances ne sont pas respectées. Pourquoi toujours travailler avec un gros risque, ne pas respecter les instructions de travail ou même mettre hors service les dispositifs de sécurité ? Qui donc tolère cette façon de travailler ? Les supérieurs hiérarchiques sont engagés ici à assurer leur responsabilité de direction en tant qu'employeur. Il leur incombe de mettre en place une organisation ou un environnement des collaborateurs tels qu'aucun accident ne puisse

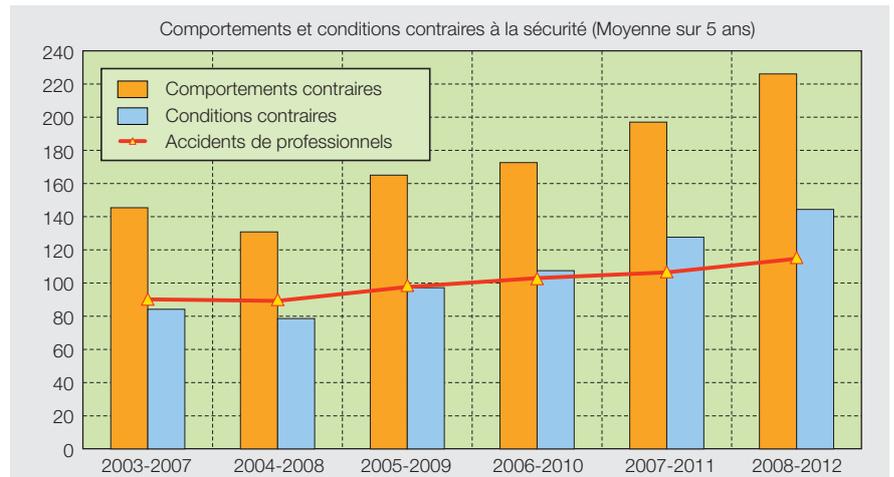


Figure 1 Comportements et conditions contraires à la sécurité durant les 10 dernières années.

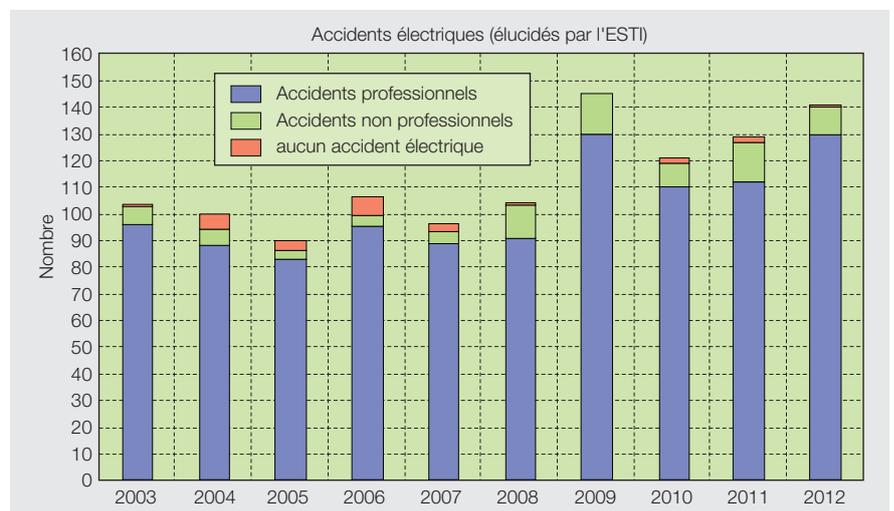


Figure 2 Accidents électriques durant les 10 dernières années.

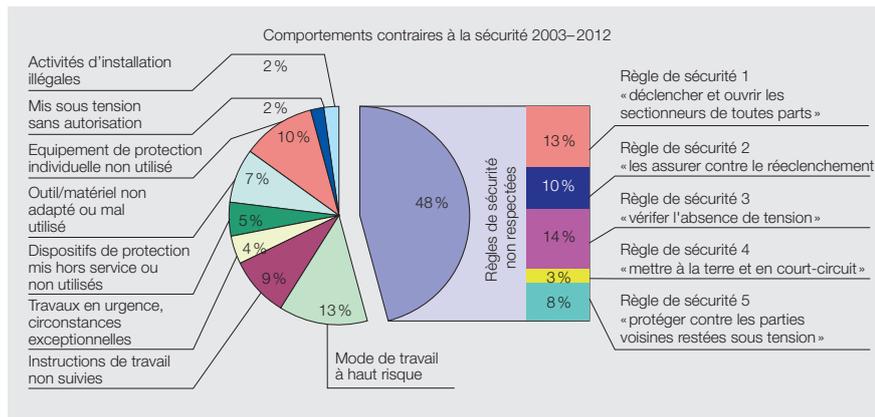


Figure 3 Comportements contraires à la sécurité durant les 10 dernières années.

se produire. Ils doivent régulièrement s'assurer que les règles de sécurité sont bien respectées.

Les installations ou les matériels électriques sans protection de base suffisante contre le choc électrique sont d'autres causes d'accidents électriques. Des fils à nu, des câbles non isolés et sous tension provoquent régulièrement des accidents graves. Souvent les constructeurs et les exploitants d'installations électriques ne sont pas conscients des dangers qui en résultent pour des tiers (figure 4). C'est pourquoi, il est important de démonter les câbles et fils qui ne sont plus utilisés ou d'isoler en conséquence les bouts de câbles et de les mettre hors tension.

Conséquences

Les conséquences d'accidents dus à l'électricité sont le passage du courant, l'arc électrique et les accidents qui en découlent. La gravité de la blessure, de l'incapacité de travail ou du préjudice psychique est purement aléatoire. Personne ne s'attend consciemment à un accident. Le blessé est souvent touché comme par un éclair tout d'un coup. L'endroit et l'importance de la blessure dépendent de nombreux facteurs inconnus au moment de l'accident. Une électrisation lors d'une installation intérieure peut être tout aussi

dangereuse qu'une installation à haute tension, c'est-à-dire mortelle!

Un arc électrique de plus de 10000 °C, provoqué par un défaut à la terre ou un court-circuit, ne se produit pas uniquement dans des installations à haute tension. Souvent les brûlures provoquées par des arcs dans des installations à basse tension puissantes sont plus graves. Les hautes températures brûlent en premier les mains et le visage, si bien que des greffes de peau sont ensuite inévitables.

Mesures de prévention

Pour prévenir les accidents électriques, la Suva a édicté les 5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques. Elles sont destinées aux supérieurs hiérarchiques et aux collaborateurs. Ils doivent dire Stop quand ils ne peuvent pas travailler d'après ces règles, car autrement ils mettent leur vie gravement en danger. Lors de l'élucidation de l'accident, l'ESTI examine également quelle règle vitale n'a pas été respectée et demande ensuite aux entreprises concernées de prendre des mesures pour améliorer la sécurité pendant les travaux sur ou à proximité d'installations électriques. La règle générale est: toujours prendre 5 minutes avant tout travail d'électricité pour le préparer de façon qu'il puisse être exécuté en toute sécurité.

Communication obligatoire des accidents électriques

Force est de constater encore une fois que les accidents électriques ne sont communiqués que plusieurs jours après, ou même pas du tout, à l'ESTI comme l'exige pourtant l'art. 16 OCF. Souvent les installations électriques ou le matériel ont été éliminés ou changés. Sans communication, les mesures immédiates pour la mise en place de la sécurité électrique et pour les enquêtes des inspecteurs ne peuvent pas être déclenchées.

Les accidents électriques doivent être communiqués aux numéros suivants:

- Suisse allemande: 044 956 12 12 (en dehors des heures de bureau : écouter le message vocal jusqu'au bout)
- Suisse romande: 021 311 52 17, 079 236 39 09 / 079 744 45 92
- Tessin: 044 956 12 12 / 079 454 45 56

Un remerciement particulier est adressé ici à toutes les personnes qui s'investissent activement pour la sécurité électrique. Un rapport détaillé sur la statistique des accidents avec des exemples est disponible sur le site internet www.esti.admin.ch > Services > Sécurité dans l'utilisation de l'électricité > Statistique des accidents.

5 + 5 règles vitales pour les travaux sur ou à proximité d'installations électriques pour les électriciens

5 règles vitales

- Exiger des mandats précis
- Employer du personnel qualifié
- Utiliser des équipements sûrs
- Porter des équipements de protection
- Contrôler les installations avant la mise en service

+ 5 règles pour les travaux hors tension

- Couper
- Condamner
- Vérifier
- Mettre à la terre et en court-circuit
- Délimiter

Dario Marty, directeur

Contact

Siège

Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Luppenstrasse 1, 8320 Fehraltorf
Tél. 044 956 12 12, fax 044 956 12 22
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Succursale ESTI Romandie

Chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne
Tél. 021 311 52 17, fax 021 323 54 59
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

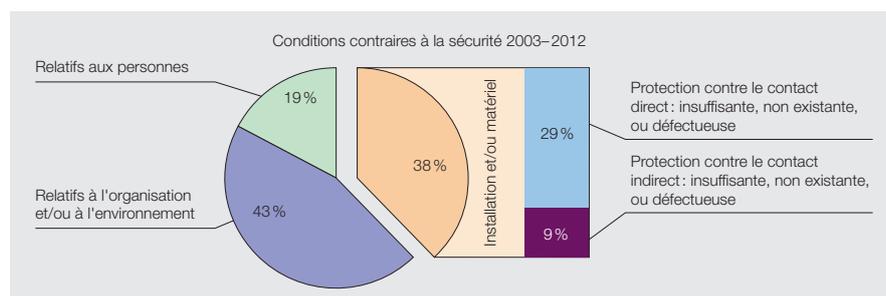


Figure 4 Conditions contraires à la sécurité durant les 10 dernières années.